

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 25/11/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	17	0

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue hemmoor à Valence en Poitou pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le trois décembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERNARD Patrick – CHAPLAIN Christian – COMPAGNON Jean-Pierre – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – LABELLE Alain – LATU Roland – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POIRIER Fredy – ROUSSEL Pascal – ROYER Christian – TERRANOVA Jean-Luc

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BIBAUD André – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – JEAN Gisèle – RENGEARD Jean-François – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BELLINI Bruno – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude – BOCK François – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHARGELEGUE Jérôme – CHOISY Jean-Michel – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – LAMBERT Claude – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – POUTHIER Alain – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – SARDET Gérard – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier
Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

SOUS-PRÉFECTURE

24 DEC. 2019

Délibération n°161-091219

Transfert d'un agent du Syndicat de la Dive

Le Président informe le Comité Syndical que nous accueillerons à partir du 01/01/2020 Monsieur André BARRITAULT du Syndicat de la Dive.

Pour rappel, le syndicat de la Dive doit être dissous suite à un arrêté préfectoral. Le syndicat compte aujourd'hui qu'un agent qui est titulaire. La gestion de celui-ci se fait par la mairie de Lezay. La compétence GEMAPI étant celle des EPCI c'est la Communauté de communes du Mellois en Poitou qui récupère l'agent et les biens matériels.

Une fois ce transfert fait, la Communauté de commune nous transférera l'agent.

Le Centre de Gestion de la Vienne nous a indiqué la procédure à suivre : saisie du Comité Technique, délibération pour la création d'emploi, déclaration de vacance d'emploi.

Nous indiquons que cette délibération sera valable uniquement si la procédure est respectée.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :

- Autoriser le Président à faire les démarches pour le transfert de Monsieur André BARRITAULT de la Communauté de communes Mellois en Poitou vers le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
- A modifier le tableau d'emploi en créant un poste d'adjoint technique principale de 2ème classe
- Signer tous les documents relatifs au transfert

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 16/12/2019
Le Président,
Philippe Bellin

